



INFORMATION CREATION – RENOUVELLEMENT LICENCE

Amis sportifs, chers parents, bonjour,

Après 18 mois compliqués, nous sommes enfin contents de vous retrouver...

Que votre enfant ou Vous souhaitez intégrer le club de l'ASCA Wittelsheim,
Ou Que vous souhaitez renouveler votre licence ou celle de votre enfant,
c'est avec plaisir que nous vous accueillons ou accueillons votre enfant.

La procédure de création ou de renouvellement de licence reste **dématérialisée!**

Pour permettre de déclencher la procédure, dans le cas d'une création, veuillez-vous faire connaître auprès de notre secrétaire Estelle BURGER par email **ascawittelsheimhandball@gmail.com**

1. Pour une création :

- a. Il faut nous communiquer dans 1^{er} temps : nom – prénom – date de naissance de l'enfant ainsi qu'une adresse mail valide
- b. Nous communiquer également le nom – prénom du parent référent – numéro de téléphone
- c. Un 1^{er} mail sera envoyé vous demandant de valider l'adresse mail et de ce fait créer la licence dans le système de Gestion GESTHAND
- d. Dans un 2^{ème} temps, vous recevez un mail avec le lien vous permettant de fournir toutes les informations ainsi que de télécharger tous les documents nécessaires.
Pour chaque justificatif, un voyant orange signale qu'un nouveau document a été téléchargé.
- e. A réception du paiement, le club finalise la licence, ce sera la ligue qui validera définitivement pour la saison la licence.
- f. A ce moment-là vous recevrez le mail vous informant que la licence est validée !

Note de la Fédération Handball :

*Conformément au code du sport, toute création de licence exige la présentation d'un CACI établi postérieurement au **1er mai 2021** au titre de la saison 2021-22 pour les licenciés majeurs.*

*Pour les **licenciés mineurs** : conformément à la loi n° 2020-1525 adoptée le 7 décembre 2020 (publiée au Journal Officiel du 8 décembre 2020), le certificat médical est désormais **supprimé** pour les licenciés mineurs, qu'il s'agisse d'une création de licence ou d'un renouvellement. Ce certificat est remplacé par un questionnaire de santé avec attestation du représentant légal du mineur. En revanche, en cas de réponse positive à l'une des questions, le licencié mineur devra fournir un certificat médical de moins de 6 mois (à télécharger dans Gest'Hand).*



2. Pour un renouvellement

- a. Vous recevrez un mail vous donnant un lien vers le formulaire, vous permettant de fournir les informations nécessaires à la création et/ou au renouvellement de licence.
- b. Pour chaque justificatif, un voyant orange signale qu'un nouveau document a été téléchargé. Sans modification du justificatif importé de la saison précédente, le voyant reste au vert.

Nota : Les informations sont automatiquement importées de la saison précédente : Nous vous demandons de bien vérifier les coordonnées, adresse mail etc

- c. Au vue des conditions exceptionnelles dues à la crise sanitaire,
- d. **Pour tout renouvellement à jour de la cotisations 2020-2021, la cotisation de la licence est gratuite ;**

Pour info : Seule la part de la licence de la fédération, hors MDH et assurance, est gratuite pour les renouvellements de licence. La part ligue, comité reste due,

Or le comité du club a décidé de prendre en charge l'intégralité de la cotisation de la licence.

L'ASCA est une association sportive à but non lucrative, il vous est possible de soutenir votre club en effectuant un don déductible des impôts (il suffit de se rapprocher de la secrétaire Estelle BURGER)

Rappel sur les documents médicaux :

➤ ➤ lors d'un renouvellement : *Pour le renouvellement de la licence 2021-22, et si le précédent certificat médical du licencié majeur a été établi postérieurement au 1er juin 2019, un nouveau certificat médical n'est pas obligatoire (sous réserve d'avoir apporté une réponse négative à chacune des rubriques au questionnaire de santé 2021-22 – en cas de réponse positive à l'une des questions, un CACI datant de moins de 6 mois doit être fourni et téléchargé dans Gest'Hand)*

Pour les licenciés mineurs : conformément à la loi n° 2020-1525 adoptée le 7 décembre 2020 (publiée au Journal Officiel du 8 décembre 2020), le certificat médical est désormais supprimé pour les licenciés mineurs, qu'il s'agisse d'une création de licence ou d'un renouvellement. Ce certificat est remplacé par un questionnaire de santé avec attestation du représentant légal du mineur. En revanche, en cas de réponse positive à l'une des questions, le licencié mineur devra fournir un certificat médical de moins de 6 mois (à télécharger dans Gest'Hand).

La licence ne pourra être finalisée par le club qu'à réception de paiement pour toutes les licences non à jour de cotisation pour la saison 2020-2021 :

- par voie postale à transmettre Estelle BURGER 62 Rue de Reiningue 68310 WITTELSHEIM.
- par cb en suivant le lien <https://app.joinly.com/app/member/web-site/60e7e9b5a4a73f00068c026f/asca2021>

ATTENTION : Sans ces éléments à jour sur le site et le paiement, la licence ne pourra être validée par le club !



MUTATION A titre exceptionnel, il a été décidé que la période officielle des mutations court du 1er mai au 31 août 2021. A compter du 1er septembre 2021, les mutations seront considérées comme hors période.

Tarifs des Licences 2021-2022 (nous avons décidé de maintenir les tarifs de la saison dernière, malgré le vote lors de l'AG du 22/06/2019 qui validait une légère augmentation sur toutes les catégories)

Catégorie	Baby	70.-€
Catégorie	- 9 ans	75.-€
Catégorie	- 11 ans	85.-€
Catégorie	- 13 ans	95.-€
Catégorie	- 15 ans	105.-€
Catégorie	- 18 ans	115.-€
Catégorie	Séniors	135.-€
Catégorie	Loisirs	85.-€
Dirigeants	joueurs	105.-€
Dirigeants	Bénévoles	75.-€

Horaires des Entraînements 2021-2022

Lundi	<u>17h15 – 18h30</u>	<u>Baby - U11</u>
	<u>18h30 – 20h00</u>	<u>U13</u>
	<u>20h00 – 22h00</u>	<u>Loisirs</u>
Mardi	<u>18h00 – 20h00</u>	<u>U15 – U18</u>
	<u>20h00 – 22h00</u>	<u>Séniors Féminines</u>
Mercredi	<u>17h00 – 18h30</u>	<u>U11</u>
	<u>18h30 – 20h00</u>	<u>U13</u>
	<u>20h00 – 22h00</u>	<u>Séniors Masculins I</u>
Jeudi	<u>18h00 – 20h00</u>	<u>U15</u>
	<u>20h00 – 22h00</u>	<u>Séniors Masculins II</u>
Vendredi	<u>18h00 – 20h00</u>	<u>U18</u>
	<u>20h00 – 22h00</u>	<u>Séniors Masculins I</u>
Samedi	<u>10h00 – 11h30</u>	<u>U9</u>



12, rue du Coq Gaulois 68310 WITTELSHEIM